

Novembre 2002

Numéro 53

Dans ce numéro

- 1 Suppression du CFA.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Restaurant administratif de la Trémouille.
- 4 Restructuration des Trésoreries Dijonnaise.
- 5 Le Gouvernement et les retraites.
- 6 Reports de congé en 2003

NON à la suppression progressive du CFA !

Le congé de fin d'activité (CFA) permet, dès lors que l'on remplit les conditions d'annuités cotisées, un départ anticipé à 58 ans ou 56 ans dans la Fonction Publique. Les propositions gouvernementales conduiraient à la situation suivante :

- 1) Pour 2003, CFA ouvert aux agents remplissant les conditions au 31/12/02 (sous réserve des dispositions ci-dessous).
- 2) Extinction en « sifflet » (c'est-à-dire progressive) pour l'avenir.
 - Pour les agents nés entre le 1/1/43 et 31/12/44 : possibilité d'acquérir les droits (37,5 annuités -dont bonification pour enfants- et 25 ans de service public) durant les 2 ans à venir.
 - Pour ceux nés entre le 1/1/43 et le 31/12/46 (sous réserve des conditions d'âge limite à la retraite) : possibilité d'acquérir les droits (40 annuités -dont bonification pour enfants- et 15 ans de service public), durant la période à venir.

Enfin, pour ceux qui ont 172 trimestres au 31/12/02, aucune condition d'âge ne serait opposable. Au-delà de cette situation particulière, **aucun droit n'est prévu pour les agents nés après le 31/12/46.**

La disparition du CFA s'inscrit dans la recherche de plusieurs objectifs :

- **Supprimer un dispositif** faisant référence aux 37,5 annuités, ce qui vise à boucler le débat sur les retraites dans la Fonction Publique avant qu'il ait eu lieu.
- **Dégager le maximum d'espaces aux fonds de pensions par capitalisation** en obligeant les salariés à prendre des complémentarités au prix fort en accentuant ainsi les inégalités.

La fin du C.F.A. est une composante de la réforme que veulent engager patronat et gouvernement dès 2003, avec son lot de mise en cause des acquis. **Son maintien et son amélioration sont au contraire des facteurs importants dans la défense des droits pour la retraite des agents de la Fonction Publique.**

- ➔ Le maintien du départ à 60 ans comme référent garantissant le départ anticipé pour une pension à taux plein.
- ➔ Une liquidation des droits à pension à 75 % du dernier salaire d'activité.
- ➔ La validation dans la pension de toutes les périodes travaillées (temps partiel, services incomplets ou discontinus) ou d'études, de formation, notamment pour les jeunes dès 18 ans.

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement et Agents de recouvrement principaux : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion) et NADAN Roselyne (T. Montbard).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUUVY Christiane (T. OPD-HLM).

Inspecteurs : aucun élu.

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31),

CLERE Jean-Claude (TF DI 03-80-59-26-09) et BOURDIN Arnaud (TG-CMIB 03-80-59-26-14).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) et Comité Action Sociale et Sanitaire (CDASS) :

BOURDIN Arnaud (TG-C.M.I.B. 03-80-59-26-14) au C.H.S.

SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) au CDASS.

Nous sommes tous concernés ! : Ceux qui aspiraient à partir plus tôt et qui voient ce droit disparaître. Les jeunes qui auront moins de débouchés dans l'emploi. Tous les agents qui vont être confrontés à l'aggravation des blocages de carrières. Nous tous car derrière c'est la remise en cause de nos retraites qui se profile.

Sans attendre, réagissons par des motions et des pétitions (une pétition circule actuellement pour demander le maintien du CFA, vous pouvez vous la demander en envoyant un mèl à cgt.021@cp.finances.gouv.fr ou téléphonant à J.C. Gomez au 03-80-75-82-31)

POUR le maintien du Restaurant administratif de la Trémouille !

Annoncée comme inéluctable par notre Direction locale, la fermeture du restaurant administratif de la Trémouille est loin d'être acquise. En effet, l'existence de l'ARIT (Association du Restaurant Interadministratif de la Trémouille), créée en 1980 et non dissoute à ce jour, n'autorise pas le Préfet à procéder à la fermeture du restaurant sur la base de travaux coûteux de mise aux normes, d'autant plus que les usagers du restaurant payaient 2 francs par repas depuis 1980 pour assurer le renouvellement et l'entretien du matériel de fabrication. L'ARIT, qui depuis 1990 avait laissé la gestion du restaurant au Conseil Général, va reprendre ses activités, notamment grâce à l'adhésion des usagers du restaurant à l'association, et assumer cette charge de gestionnaire. **Les organisations syndicales soutiennent totalement la démarche des membres de l'ARIT pour maintenir cette conquête sociale** obtenue en 1980. Lors du prochain CTPL de novembre, la CGT va demander au TPG son soutien pour que vive le restaurant de la Trémouille, fréquenté par de nombreuses personnes de la Trésorerie Générale.

Restructuration des Trésoreries de Dijon : report en 2003

Lors d'un entretien avec les syndicats le 21 octobre, le TPG est enfin sorti de son silence au sujet de la restructuration des Trésoreries de Dijon. S'il ne remet aucunement en cause le **principe de spécialisation** il a précisé que cette réforme était repoussée de quelques mois (au nom de « contraintes de gestions », en fait, pensons-nous, pour faire coller cette réforme avec les nouvelles réformes annoncées par le Ministre). Ainsi, le TPG souhaite une mise en place au 1/7/03 ou au plus tard au 1/1/04.

Nous continuons de penser que la spécialisation et la centralisation vont se traduire par une **dégradation du service public et une moindre efficacité** (l'exemple des services de la redevance de l'audiovisuel est significatif des effets néfastes d'une spécialisation à outrance), ainsi que par **un travail moins intéressant et peu valorisant pour les personnels.**

Cette réforme va tout à fait dans le sens des réformes souhaitées par le Ministre (voir Bulletin du mois d'octobre 2002) dont le seul but est de réduire les dépenses de l'Etat en mettant à genoux le service public. Tant pis pour les usagers, seul compte la rentabilité et les profits des entreprises privées.

La CGT se battra dans l'unité syndicale avec tous les personnels pour **faire échouer cette « mission 2003 bis » !**

Le Gouvernement et les retraites

Si l'on en croit les propos de Monsieur Fillon « **les salariés vont devoir cotiser plus longtemps** ». Le gouvernement aurait-il déjà fait son choix en matière de réformes des retraites et cela avant le début des négociations ?

Ce ne sont pas les préretraites qui sont une « catastrophe pour l'économie nationale » mais **l'ampleur du chômage et du sous emploi.** Allonger la durée de cotisation exigée pour toucher nos retraites à taux plein c'est, dans ces conditions viser un abaissement du montant de la retraite car peu de salariés auront le plein de leurs droits.

La CGT est totalement opposée à cette volonté gouvernementale et se battra avec tous les salariés, dans l'unité, pour que ces droits ne soient pas remis en cause.

Reports de congé en 2003

La DGCP a décidé à titre exceptionnel pour l'année 2003 d'assouplir la règle des 5 jours de report d'une année sur l'autre. Ainsi : il pourra être reporté un maximum de 10 jours de congés et assimilés et de jours ARTT sur l'année 2003, le décompte du report commencera à compter du 6 janvier 2003, date de fin des vacances scolaires.

Cette mesure montre bien toutes les **difficultés liées par une ARTT sans création d'emploi.** Contrairement à ce que notre Direction locale veut nous faire croire, cette fin d'année pose de nombreux problèmes en matière de prise de congés et de continuité du service. Les personnels qui n'ont pas pu prendre leurs congés jusqu'à maintenant en raison des contraintes de service connaissent toujours les mêmes difficultés.

L'annonce du **compte épargne temps** présenté comme la solution miracle par notre hiérarchie ne résoudra nullement le problème sauf que les congés accumulés seront perdus au bout de 10 ans. Les contraintes de service resteront les mêmes, voire deviendront plus importantes, et les agents se verront opposés la nécessité de service à leur demande de consommation du compte épargne temps.

La CGT continue de réclamer la **création d'emplois pour compenser la mise en place de l'ARTT.**